

DÉCLARATION PRÉALABLE : PISCINE
(Non couverte ou dont la couverture a – de 1.80 m de hauteur)
(Bassin supérieur à 10 m² et inférieur ou égal à 100 m²)

La superficie du bassin ne constitue pas de la surface de plancher mais de la surface taxable

- Dossier en 3 exemplaires en couleur (formulaire [CERFA n° 13703*06](#) et pièces annexes) ;
- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)
- Plan de situation du terrain (échelle au 1/ 16 000ème ou 1/ 8 000ème avec flèche du Nord)
- Extrait plan cadastral (localiser l'emplacement du projet) (voir www.cadastre.gouv.fr)

- Plan de masse à l'échelle (échelle du 1/ 500ème au 1/ 200ème) faisant apparaître l'implantation et indiquant l'emprise au sol de la piscine avec les distances aux limites du terrain (cf. [Article R.431-9 du code de l'urbanisme](#))
- Coupes transversale et longitudinale cotée précisant l'implantation de la piscine par rapport au terrain naturel '(cf. alinéa b) de l'article [R.431-10 du code de l'urbanisme](#))
- Photographie en couleur permettant de situer le terrain dans l'environnement (1 vue de près et 1 vue de loin)
- Teinte du liner et des margelles

Si local technique hors sol

- Plans de façades de l'abri
- Descriptif des matériaux et teintes utilisés pour chaque élément de la construction (référence du nuancier couleur)
- Implanter le local sur le plan de masse en précisant le sens du faîtage et les distances aux limites séparatives

Sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions:

- Déclarer la superficie du bassin de la piscine

Liste donnée à titre d'information, veuillez vous reporter au « Bordereau des pièces à joindre » figurant dans le dossier de demande